

QUÉBEC

MRC DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance
ordinaire
août
2022

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 17 août 2022, à 20 h 00, au lieu ordinaire des séances du conseil, à laquelle séance sont présents :

M. Pascal Rousseau, maire
M Carl Robichaud, conseiller
M Alexandre Morin, conseiller
M. Yvon Bernier, conseiller
M. Réjean Lemieux, conseiller

Sont absents :

M. Réjean Boutin, conseiller
Mme Sonia Godbout, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent M. Jean-François Comeau, directeur général et greffier-trésorier.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, M. Pascal Rousseau, déclare la séance ouverte et adresse un mot de bienvenue à toutes les personnes présentes.

220801

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2022 ET DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 28 JUILLET 2022

Il est proposé par Carl Robichaud
appuyé par Yvon Bernier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet et de la séance ajournée du 28 juillet 2022 est adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

220802

DÉPÔT REVENUS ET DÉPENSES DU MOIS DE MAI 2022

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le rapport des dépenses autorisées et payées de 451 906,45\$ et celui des revenus de 108 480,90 \$ pour le mois de mai 2022 sont approuvés tels que présentés. Les dépenses se détaillent comme suit :

Administration générale :	77 430.41 \$
Sécurité publique :	158 315.17 \$
Transport :	74 460.55 \$
Hygiène du milieu :	58 869.90 \$
Santé et bien-être :	83.99 \$
Aménagement et urbanisme :	0.00 \$
Loisirs et culture :	78 170.22 \$
Frais de financement :	4 576.21 \$

Adopté unanimement

RAPPORT DU MAIRE

220804

SECONDE PROJET DE RÈGLEMENT 22-356 PORTANT LE TITRE DE « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 05-161 « RÈGLEMENT DE ZONAGE »

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été déposé et qu'un premier projet a été adopté lors de la séance du mois de juillet 2022.

Il est proposé par Carl Robichaud
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil adopte le second projet de règlement portant le titre de « Règlement modifiant le règlement 05-161 « Règlement de zonage » » et portant le numéro 22-356.

Adopté unanimement

SECONDE PROJET

RÈGLEMENT 22-356 Règlement modifiant le règlement n° 05-161 « Règlement de zonage »

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1

Le présent règlement porte le titre de « Règlement modifiant le règlement n° 05-161 « Règlement de zonage » » et porte le numéro 22-356.

Article 2

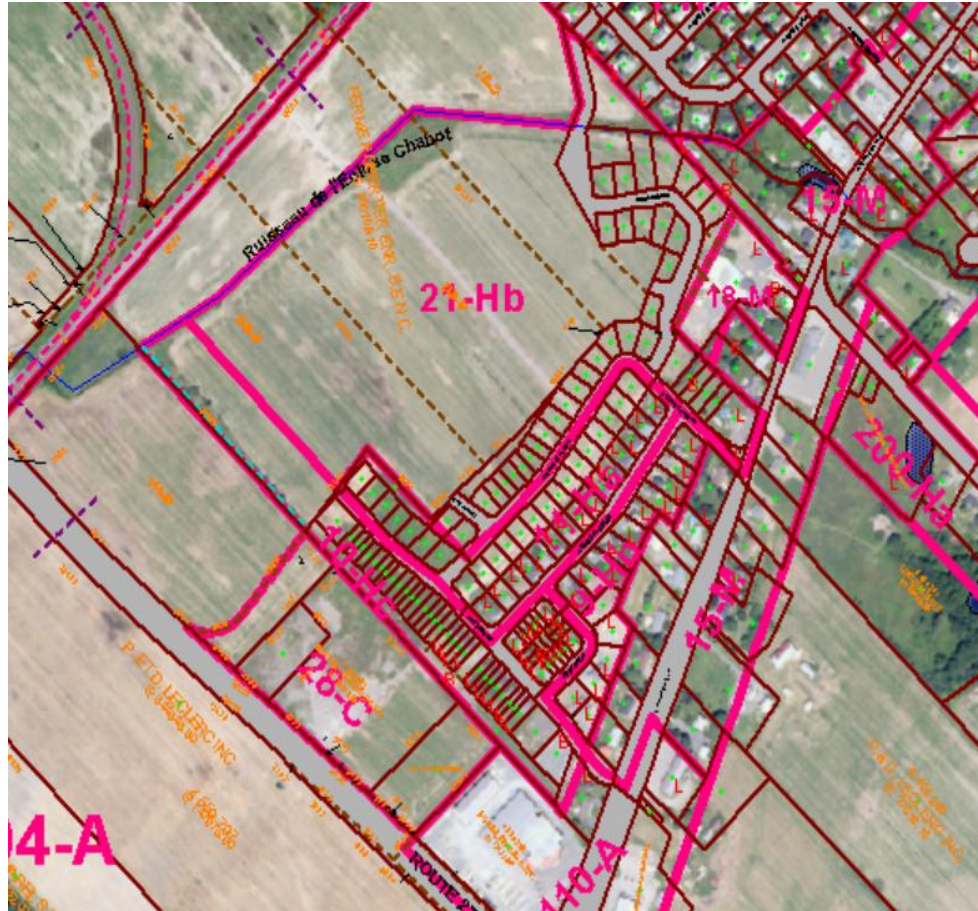
Les usages autorisés dans la zone 21-Hb sont modifiés pour les suivants :

- a. Unifamiliale isolé
- b. Unifamiliale jumelée
- c. Public et institutionnel
- d. Utilité publique

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Annexe A
Zone 21-Hb



220805

UNIFORMISATION DES ACCÈS
OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE, le 21 juin 2021, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a confirmé son aide financière à la Municipalité dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire procéder à l'uniformisation des accès de l'ensemble de ses bâtiments municipaux ;

CONSIDÉRANT que le directeur des Travaux publics et des ressources techniques a procédé à l'ouverture de la soumission.

Il est proposé par Yvon Bernier
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil octroie le contrat d'uniformisation des accès des bâtiments municipaux à SG Serrurier Inc. pour un montant estimé de 18 864,52\$, taxes incluses.

Adopté unanimement

220806

SERVICE DE DÉNEIGEMENT POUR LES SAISONS 2022-2023, 2023-2024 ET 2024-2025
OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à une demande de soumissions par invitation pour les services de déneigement pour les saisons 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 ;

CONSIDÉRANT que le directeur des Travaux publics et des ressources techniques a procédé à l'ouverture des soumissions ;

CONSIDÉRANT que deux soumissionnaires sur les trois entreprises invitées ont déposés des offres de services.

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par Carl Robichaud

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

- Le conseil octroie les items à partie annuels forfaitaires du contrat de déneigement pour les saisons 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 à Denis Turgeon Enr., pour un montant de 85 812,10\$, incluant les taxes applicables.
- Advenant que les items sur demande soient demandés par la Municipalité, sans garantie aucune, les tarifs seront fixés selon les modalités de la soumission, en respect des règles d'octroi de contrats municipaux.

Adopté unanimement

220807

RÉFECTION DE LA TOITURE BÂTIMENT ANCIENNE MAIRIE
OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE, le 21 juin 2021, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a confirmé son aide financière à la Municipalité dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire procéder à la réfection de la toiture du bâtiment de l'ancienne mairie ;

CONSIDÉRANT que le directeur des Travaux publics et des ressources techniques a procédé à l'ouverture de la soumission.

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par Yvon Bernier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil octroie le contrat de réfection de la toiture du bâtiment de l'ancienne mairie à Menuiserie M. Bernard Inc. pour un montant de 8 694,99\$, taxes incluses.

Adopté unanimement

220808

TRAVAUX D'INSTALLATION DE CANIVEAU, D'UN DÉCANTEUR DE
SÉDIMENTS ET D'UN SÉPARATEUR D'HUILE AU GARAGE
DÉNEIGEMENT
OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE, le 21 juin 2021, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a confirmé son aide financière à la Municipalité dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire procéder à des travaux d'installation de caniveau, d'un décanteur de sédiments et d'un séparateur d'huile au garage déneigement ;

CONSIDÉRANT que le directeur des Travaux publics et des ressources techniques a procédé à l'ouverture de la soumission.

Il est proposé par Alexandre Morin
appuyé par Carl Robichaud

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil octroie le contrat de travaux d'installation de caniveau, d'un décanteur de sédiments et d'un séparateur d'huile au garage déneigement à Menuiserie M. Bernard Inc. pour un montant de 88 335,29\$, taxes incluses.

Adopté unanimement

220809

TRANSFERT DE FONDS
RÉSERVE STRUCTURE ORGANISATIONNELLE VERS RÉSERVES
FINANCIÈRES

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyée par Yvon Bernier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil autorise le directeur général à effectuer le transfert d'un montant de 20 000,00\$, provenant de Réserve structure organisationnelle vers Réserves financières.

Adopté unanimement

220810

DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ
LOT 2 820 027

ATTENDU que M. Lucas Labrecque, propriétaire, désire demander une autorisation en vertu de l'article 32 afin d'obtenir un permis de construction sur la propriété de Ferme R. Labrecque Inc. ;

ATTENDU qu'une autorisation de la CPTAQ est nécessaire ;

ATTENDU que cette demande n'aura pas d'effet négatif sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles, ni sur les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des lots avoisinants ;

ATTENDU que la demande ne contrevient pas aux règlements en vigueur sur le territoire de la municipalité.

Il est proposé par Carl Robichaud
appuyé par Alexandre Morin

IL EST RÉSOLU QUE:

1. Le conseil recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accéder à la demande de M. Lucas Labrecque.
2. La présente demande est conforme à la réglementation municipale.

Adopté unanimement

220811

ACCEPTATION DE VENTE
LOTS 5 956 421 (DÉVELOPPEMENT 279)

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par Yvon Bernier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil accepte de vendre le lot 5 956 421 à Construction JP Pouliot MC Inc., suivant la promesse d'achat à intervenir avec la Municipalité.
2. Le conseil autorise le maire, Pascal Rousseau, et le directeur général, Jean-François Comeau, à signer le contrat de vente notarié, pour et au nom de la Municipalité, ainsi que tous les documents requis pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

Adopté unanimement

220812

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA PLAINE DE BELLECHASSE
APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2021

CONSIDÉRANT que le conseil approuve le rapport financier pour l'année 2021 de l'Office municipal d'habitation de la Plaine de Bellechasse produit par la firme comptable Lemieux Nolet S.E.N.C.R.L.

Il est proposé par Carl Robichaud
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil accepte les états financiers vérifiés 2021 de l'Office municipal d'habitation de la Plaine de Bellechasse qui prévoit une participation financière totale de 170 \$ pour le déficit d'exploitation.

Adopté unanimement

220813

EMPLOYÉ DE MAINTENANCE AU SERVICE DES LOISIRS
CONFIRMATION D'EMBAUCHE

CONSIDÉRANT le besoin de main-d'œuvre au poste d'employé de maintenance au service des Loisirs.

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil autorise l'embauche de M. Gilles Labbé au poste d'employé de maintenance au service des Loisirs.
2. Il sera rémunéré suivant les conditions établies à l'intérieur de la Politique salariale en vigueur.
3. Le conseil autorise le directeur général à signer le contrat d'embauche.

Adopté unanimement

220814

**RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE
NOMINATION**

Il est proposé par Alexandre Morin
appuyé par Carl Robichaud

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil désigne madame Cindy Auger à titre de responsable de la bibliothèque municipale auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (CRSBPCNCA).

Adopté unanimement

220815

REPRÉSENTATION

Il est proposé par Alexandre Morin
appuyé par Carl Robichaud

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil autorise de procéder à l'achat de quatre inscriptions au coût total de 320 \$ pour le tournoi de golf de la MRC de Bellechasse qui se tiendra le 17 septembre 2022.

Adopté à l'unanimité

220816

FÉLICITATIONS

Il est proposé par Yvon Bernier
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

- Le conseil désire adresser ses plus sincères félicitations à Ferme Jarold pour l'organisation et le succès des journées Festifraîches qui a eu lieu du 12 au 14 août.
- Le conseil désire adresser aux jeunes et animateurs du camp de jour pour le succès du Lavothon.

Adopté unanimement

DIVERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

220819

CLOTÛRE

Il est proposé par Alexandre Morin
appuyé par Yvon Bernier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

La présente réunion est close. Il est présentement 20h27.

Adopté unanimement

Le directeur général

A blue ink signature consisting of a stylized 'J' and 'C' followed by a long horizontal line.

Jean-Francois Comeau

Le maire

A blue ink signature that reads 'Pascal Rousseau' in a cursive script.

Pascal Rousseau

Je, Pascal Rousseau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
